



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

**Liste des pièces justificatives
à joindre impérativement au dossier de demande
d'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile**

La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport de la communauté européenne ou d'un extrait d'acte de naissance ou du livret de famille du demandeur et de son conjoint, concubin ou de la personne ayant conclu un pacte civil de solidarité,

OU

Si le demandeur est de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour,

La photocopie en intégralité du dernier avis d'imposition ou de non-imposition des revenus déclarés par le demandeur et le cas échéant par son conjoint ou son concubin ou de la personne ayant conclu un pacte civil de solidarité,

La ou les photocopies du relevé annuel du ou des contrats d'assurance-vie du demandeur et le cas échéant de son conjoint ou de son concubin ou de la personne ayant conclu un pacte civil de solidarité, accompagnée de l'attestation sur l'honneur dûment complétée (voir pièce jointe),

La photocopie en intégralité du ou des derniers relevés des taxes foncières sur les propriétés bâties ou/et sur les propriétés non bâties, en tant que propriétaire ou usufruitier du demandeur et le cas échéant de son conjoint, concubin ou de la personne ayant conclu un pacte civil de solidarité,

Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur.

Bien que cette pièce ne soit pas obligatoire et afin de faciliter l'évaluation, merci de bien vouloir faire compléter par votre médecin traitant le certificat médical ci-joint.